

ASSEMBLÉE NATIONALE
11 juillet 2022

MESURES D'URGENCE POUR LA PROTECTION DU POUVOIR D'ACHAT - (N° 19)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS394

présenté par

Mme Marsaud, rapporteure pour avis au nom de la commission des affaires économiques

ARTICLE 7

Rédiger ainsi le début de l'alinéa 7 :

« Au premier alinéa de l'article L. 242-10 ...*(le reste sans changement)*. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision législative.